

Pris connaissance le :

Par

Association

(signature)

CHARTRE commune de RESPECT d'AUTRUI

Cette charte est sujette à évoluer avec le temps, faites la vivre !

La Communauté ESSEC partage entre autre valeurs celle du Respect d'AUTRUI.

Cette Charte concerne toute la communauté. Chacun doit en prendre connaissance, la pratiquer, la respecter en toutes occasions. Toute notre communauté collectivement et individuellement est concernée. Cela signifie que sur tous nos campus, quel que soit son statut : étudiant, professeur, intervenant, collaborateur, partenaire est amené à prendre connaissance et souscrire à ce texte, élaboré collectivement à la suite d'un processus de consultation internes et externes.

Au-delà du texte qui traduit les valeurs de l'ESSEC et requiert leur respect, un processus global a été construit afin de sensibiliser par tous moyens notre collectivité mais aussi en cas de nécessité, accueillir la plainte d'une victime, être en mesure de la soutenir de notre mieux et sanctionner dans le respect du principe de proportionnalité l'auteur/e ou les auteur/es de la faute.

NB : Un dispositif spécifique complémentaire concerne les étudiants en page 2

Cette Charte est une Charte de bonne conduite qui promeut le respect des idées de chacun, de ses propos et de son intégrité physique et mentale sur les campus ESSEC, ainsi qu'en dehors du cadre académique. Il convient que **tous et toutes** adhèrent à ces principes de comportement et s'engagent à les observer :

- **Adopter une attitude bienveillante envers autrui dans tous les cadres d'activités: académiques, pédagogiques, évènementielles, festives, professionnelles, et sur les réseaux sociaux.**
- **Respecter la prise de parole de chacun lors de travaux de groupes, réunions d'équipe, évènement sur les campus ; ne pas couper brutalement la parole, ne pas crier sur quelqu'un, parler à son tour, veiller à ce que l'autre puisse effectivement s'exprimer.**
- **Respecter les opinions, les valeurs et l'identité d'autrui dans ses différences (sexe, orientation sexuelle (LGBT), âge, origine, langue, religion, affiliation politique, etc.). Eviter tout propos intolérant, sarcastique ou méprisant.**
- **Ne pas tenir de propos injurieux, insultants, déplacés, grossiers et tout particulièrement éviter les propos sexistes et ou salaces et les comportements déplacés.**
- **Ne pas harceler qui que ce soit ni moralement, ni sexuellement, étant entendu que c'est le ou la destinataire du propos ou comportement qui est à même de juger, si il ou elle le ressent comme insultant ou déplacé.**

Déclinaison étudiante supplémentaire

Les éléments précédents concernent les étudiants et bien que ne constituant pas un élément du règlement de l'école, à ce jour ils ont vocation être intégrés dans le Règlement de la Vie étudiante en révision. Les dispositions de la Charte s'articulent donc avec celui-ci et peuvent constituer une base de droit pour d'éventuelles sanctions dans le cadre et selon les processus prévus par chaque programme.

1. Être responsable dans l'exercice de sa sexualité

- Respecter les sexualités, les orientations sexuelles, les opinions et les désirs de chacun de mes camarades.
- S'assurer du consentement lors d'un rapport sexuel avec ma / mon / mes partenaire(s), respecter sa liberté de décision ; redoubler de vigilance lorsqu'il s'effectue dans un cadre festif afin d'être certain que celui-ci soit consenti.

2. Informer, Agir

- Témoigner des situations que je trouve injustes, choquantes ou discriminantes, tenter de convaincre la victime potentielle d'alerter l'école, sinon faire remonter l'information comme le prévoit l'école à la personne mandatée par le responsable du programme concerné qui s'engage à respecter l'anonymat si celui-ci est demandé.
- Être vigilant/e lors des moments festifs de l'année (intégration, parrainage, recrutements associatifs, soirées BDE) et vérifier avant ces événements que chaque étudiant a bien eu connaissance et intégré les principes de cette Charte (lors de l'inscription à un événement, il est fait un rappel de l'existence de celle-ci avec renvoi sur le lien où elle est postée sur le site de l'école (Le BDE et les présidents d'associations sont responsables).

S'engager à

- Intervenir lorsque je suis témoin d'un propos déplacé à l'égard de quiconque en lien avec son sexe, orientation sexuelle, origine, religion, affiliation politique, etc. d'un propos vexant, d'un harcèlement sexuel, d'une agression morale ou physique ; m'interposer et aider la victime potentielle.
- Si le cas est grave (coups et violence, tentative de viol, etc.), éventuellement aller faire une main courante avec la victime si elle le souhaite ; ne pas hésiter à alerter les services compétents dont la Police ou le Samu pour gérer la situation en urgence ;
- Puis informer les référents nommés par les directeurs/directrices de programmes, dont les noms ont été communiqués et figurent également sur l'affiche officielle « Charte RESPECT d'AUTRUI »- vos REFERENTS et le site ESSEC.
- En cas d'intervention, vérifier que la victime sait qu'elle a accès à un soutien psychologique mis en place à l'ESSEC selon le processus défini avec la Direction de chaque Campus, et sinon l'informer des actions mises en place par l'Ecole.

Aspects pratiques

Le CVE et les BDE dans le cadre de la vie associative instituent une formation aux présidents des associations sur les comportements liés aux violences. Celle-ci s'intègre dans les formations gérées par le CVE sur d'autres sujets.

Les étudiants sont par ailleurs sensibilisés lors de leur intégration à l'ESSEC.

La Charte est diffusée par l'ESSEC auprès de chaque étudiant selon la formation considérée et doit être signée par chacun.

Lorsque la Charte de la vie étudiante sera révisée, la charte respect d'autrui en constituera un chapitre dédié.